

Garantie de crédit aux librairies indépendantes

IFCIC

Présentation du dispositif

La garantie de l'IFCIC facilite l'engagement de la banque en faveur de l'entreprise ou association du secteur (les prêts personnels sont exclus). Le risque financier est partagé entre l'IFCIC et la banque.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le bénéficiaire de la garantie est la banque, qui constitue et adresse à l'IFCIC le dossier de demande de garantie. Les libraires peuvent contacter l'IFCIC préalablement à leurs démarches vis-à-vis des banques, afin, le cas échéant, de préparer leur dialogue avec ces-dernières.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles tous types de crédits bancaires, par exemple :

- les crédits à moyen et long terme ;
- les ouvertures de crédit confirmées sur plus de 12 mois ;
- les engagements par signature (cautions).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux de garantie représente généralement 50% du montant du crédit. Il peut être porté à 70% pour les crédits d'un montant maximum de 300 000€ (1 500 000 € dans le cadre d'opérations de transmission d'entreprises).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'IFCIC.

— Éléments à prévoir

Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants :

- le formulaire de demande,
- l'historique de la société, ses moyens d'exploitation, ses effectifs,
- le détails des investissements prévus,
- les comptes d'exploitation prévisionnels sur deux ou trois ans, commentés,
- le plan de financement global détaillé de l'exercice et des exercices suivants,
- les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices,
- les statuts et extraits Kbis du registre du commerce,
- éventuellement, la documentation publicitaire de l'entreprise (catalogue, tarifs, etc.).

Des renseignements complémentaires portant sur la superficie, les vitrines, le stock (quantités, références, genre), l'environnement urbain et la concurrence, les relations avec les partenaires locaux du livre seront à apporter au dossier..

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66
Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de garantie](#) (26/10/2018 - 0.10 Mo)